

COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES relatif au préavis municipal N° 06/2020-2021 concernant le rapport sur les comptes et la décharge sur la gestion pour l'année 2020

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal N°06/2020-2021 relatif aux sujets ci-dessus.

Au préalable, elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 10 juin dernier. Nous remercions la Municipalité pour sa disponibilité, les explications et les réponses précises qui nous ont été fournies.

Nous relevons que le contenu de ce préavis est comme d'habitude très détaillé, que le rapport des comptes, les conditions et variations de ceux-ci par rapport au budget 2020 sont bien étoffés. Un travail minutieux a été réalisé par la Municipalité et la boursière afin de nous apporter une vue précise sur la performance financière 2020 de notre commune.

La Commission des Finances précise que, avec le maintien du point impôt à 63 points pour l'année 2020 et un budget 2020 déficitaire de 397'341CHF, nous sortons de l'exercice avec un excédent net de 73'902CHF sans compter les attributions aux différents fonds de réserves pour un montant total de 460'000CHF.

La différence entre le budget déficitaire et l'excédent net, soit 469'243CHF, est largement expliqué par :

1. Excédent de revenus des impôts de 376'142CHF (toutes rubriques confondues).
2. Décompte positif de la facture sociale de 183'980CHF en revenus.
3. Autres variations positives et négatives plus modestes des charges et revenus enregistrées.

De plus, l'exercice 2020 se clôture avec un niveau d'endettement nul, des fonds de réserve affectés (total 3.417mCHF pour EU/EC et OM) correspondant aux besoins de la commune actuels, et donc une situation financière toujours saine.

La Commission des Finances et la Municipalité ont revu les comptes qui présentaient certaines variations notables entre budget et comptes 2020. Le préavis est suffisamment détaillé et répond aux questions soulevées par la COFIN.

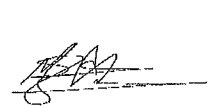
Finalement, l'exercice 2020 se conclut avec une marge d'autofinancement raisonnable de 734'420CHF, soit une baisse de 24% par rapport à 2019, mais toujours au-dessus de 10% ce qui reste suffisant selon le canton.

Compte-tenu de la gestion de la Commune rigoureuse, notre situation financière continue d'être saine. Nous constatons donc avec satisfaction que la gestion des finances de notre commune est bonne et s'inscrit dans la continuité des années précédentes.

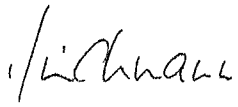
Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances recommande au Conseil Général

1. D'adopter les comptes communaux 2020 tels qu'ils sont présentés
2. De décharger la Municipalité de sa gestion pour l'exercice 2020

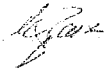
Pour la Commission des Finances,



Mark Tritten



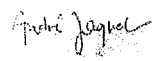
Marcel Biedermann



Michel Guex



Marcel Miesen



André Jaquet

Vich, le 18 Juin 2020